

PROCÈS-VERBAL.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023 à 20 h à LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

Nombre de membres :

En exercice :43 présents : 25 pouvoirs : 7 votants : 32

Présents :

Alleyrac : Corinne Bruchet

Chadron : Aymeric Roudil

Champclause: /

Chaudeyrolles : Joël Devidal

Fay sur Lignon : Christian Chorliet, Alexandre Aubry

Freycenet La Cuche : Hervé Romieu

Freycenet La Tour : Jean-Marc Fargier

Goudet : /

Lantriac : Annie Mauté, Laurence Dessalces-Bonnet,

Laussonne : Fernand Chaize

Le Monastier Sur Gazeille : Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan,

Les Estables : Philippe Brun

Les Vastres : /

Montusclat : /

Moudeyres : Laurent Gentes

Présailles : Olivier Allemand

Queyrières : Jean-Pierre Sabatier

Salettes : Francis Delmas

Saint-Front : Philippe Delabre, André Defay

Saint-Julien Chapteuil : Marie Agnès Mourlevat, Daniel Behar, Marie-Christine Veysset

Saint-Martin-De-Fugères: /

Saint-Pierre-Eynac : Raymond Abrial, Jean-Pierre Allary

Absents ayant donné pouvoir :

Pierre Bresselle à Annie Mauté, Raphaël Bonnet à Jean-Marc Fargier, Elisabeth Loucao à Laure Jourdan, Ferret André à Mourlevat Marie-Agnès, François Cabanes à Daniel Behar, Martine Sivet à Marie-Christine Veysset, Christine Miramand à Raymond Abrial.

Excusés : Stéphane Sagueton, Michel Ribes,

Secrétaire de séance : M Arcis Michel

APPROBATION DU PV DU 30 Mars 2023.

Il est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 30 Mars 2023.

Le conseil communautaire adopte ce procès-verbal, tel que communiqué à l'ensemble des élus, à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour et installation d'un nouveau membre

Le président expose l'ordre du jour et installe un nouveau membre au conseil communautaire qui est le nouveau maire de Goudet : Monsieur Jean-Claude MASSEBEUF, qui n'a pu être présent ce jour.

Budgets

Le président évoque rapidement les budgets sans détails et souligne le travail effectué par les services de la communauté de communes qui prennent soin de respecter les budgets.

BUDGET GÉNÉRAL (PAGES 9 à 15)

Monsieur André DEFAY présente les différents budgets et Madame Carole JEANJEAN expose les taux d'impositions. (Page 9 à 15)

INVESTISSEMENTS (PAGES 16 à 18)

Pour les investissements, une marge est toujours prévue. (Cette marge pourrait servir, « au cas où », pour acquérir du foncier pour créer de nouvelles zones d'activités)

BUDGET STATION (PAGES 19 à 22)

Les montants prévus sont similaires à ceux de 2022.

En 2022, il y a eu une semaine supplémentaire d'ouverture ce qui explique des changements au solde d'exécution.

Monsieur Philippe DELABRE ajoute que l'aide du département sera de 80 000€, cette aide vient d'être votée.

Le projet du stade de Biathlon est toujours en cours.

En 2023 il y aura des investissements pour l'agrandissement d'une porte du garage avec une isolation plus importante et également des investissements au niveau de la sécurité.

BUDGET ORDURES MENAGERES (PAGES 23 à 26)

Ce budget comporte seulement deux lignes, une réflexion est en cours pour fusionner ce budget avec le budget général de la communauté de communes. Une inquiétude est présente quant au devenir du SICTOM Emblavez Meygal. A partir de 2024, il faudra aussi prévoir des provisions pour risques avec le SYMPTTOM. L'augmentation de 8 % du SICTOM Emblavez Meygal est prévisionnelle. La participation au SICTOM Monts et Vallées augmente de 5 % au global. Le président mentionne le taux unique du TEOM à 12,6 %.

BUDGET RÉSIDENCES SERVICES (PAGES 27 à 30)

Les charges à caractère général (électricité et gaz) représentent 63 % du budget. Les tarifs de l'ADMR sont en hausse. Il faut préciser que les budgets sont prévus avec un taux de remplissage des résidences qui n'est pas de 100%. Une étude est en cours pour le changement du mode de chauffage qui est actuellement au gaz. En 2023 il est prévu le changement des kitchenettes pour plus de sécurité et l'installation d'un monte-escalier à Saint Front.

BUDGET COLEMPCE (PAGES 31 à 33)

Discussions au sujet de la garantie décennale (relance des différents acteurs). Une inauguration organisée par l'association aura lieu le 12 Avril.

BUDGET ZA PISTOUVAYRE – ST JULIEN (PAGES 34 à 36)

La vente du lot au département devrait être rapide. En théorie tous les lots sont vendus. Pour les prochaines zones d'activité, certains propriétaires ne sont pas vendeurs donc il faudra réfléchir à nouveau après le PLUI et sonder les propriétaires.

BUDGET TRANSPORTS (PAGE 37)

Comme chaque année, le budget s'équilibre.

BUDGET PETITE ENFANCE/ ENFANCE JEUNESSE (PAGES 38 à 44)

Point sur 2023 : Ouverture supplémentaire à Saint-Julien, augmentation des assurances personnels, augmentation du prix des repas et des couches, réhabilitation de pôle de Lantriac, fin des aides de la MSA, réflexion sur un LAEP.

L'augmentation des fluides est de 43 %. Les prévisions du budget sont faites sans intégrer une hypothétique augmentation de la valeur du point d'indice (salaire).

Le budget fonctionnement est relativement similaire.

La masse salariale représente 80 % du budget. Monsieur Michel ARCIS explique les différents mouvements du personnel.

Le budget prévisionnel est prudent par rapport à la participation possible des familles

Au niveau des investissements, il y a les études pour la réhabilitation de pôle de Lantriac ainsi que les travaux.

Une subvention de 100 000€ devrait être validée par l'Etat au titre de la DETR 2023 (rien d'officiel à ce jour).

Monsieur Raymond ABRIAL précise que les « Fonds Verts » sont épuisés.

AFFECTATION DES RÉSULTATS (PAGE 40)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Ordre du jour Complémentaire (Page 45)

- les taux d'impositions :

	Taux votés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.16%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.48%
Cotisation foncière des entreprises	27.82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4.5 %

- les budgets 2023 :

Le conseil communautaire, considérant les projets de budgets primitifs de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Président et votés au niveau du chapitre, **décide** d'adopter à l'unanimité les budgets primitifs 2023 comme suit :

Budget principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 614 466 €	3 975 976,37 €	1 210 761,48€	628 415,33€
Op d'ordre	682 078,37 €	120 568 €	120 568 €	682 078,37€
Résultats reportés		200 000 €	55 003,37 €	
Restes à réaliser			197 845,47€	273 684,62€
Total	4 296 544,37€	4 296 544,37€	1 584 178,32 €	1 584 178,32 €

Budget petite enfance	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 514 187 €	1 523 215,23 €	481 264 €	446 383,97 €
Op d'ordre	15 500 €	4 053 €	4 053 €	15 500 €
Résultats reportés		2418,77 €		23 433,03 €
Restes à réaliser				
Total	1 529 687 €	1 529 687 €	485 317 €	485 317 €

Budget Résidences personnes âgées	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 150 €	122 500 €	44 900 €	111 871,07 €
Op d'ordre	54 350 €		66 749 €	54 350 €
Résultats reportés			54 572,07 €	
Restes à réaliser				
Total	122 500 €	122 500 €	166 221,07 €	166 221,07 €

Budget Colempce	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	29 240,20 €	58 561 €	66 608,65 €	
Op d'ordre	108 273,00 €	78 027 €	78 027 €	108 273 €
Résultats reportés		925,20 €		36 362,65 €
Restes à réaliser				
Total	137 513,20 €	137 513,20 €	144 635,65 €	144 635,65 €

Budget station ski et domaine nordique	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	290 116 €	327 756,84 €	60 192,10 €	0
Op d'ordre	86 363 €	29 942 €	29 942 €	86 363 €
Résultats reportés		18 780,16 €		37 252,60 €
Restes à réaliser				
total	376 479 €	376 479 €	123 615,60 €	123 615,60 €

Budget OM	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 700 627,77 €	1 653 707 €		
Op d'ordre				
Résultats reportés		46 560,77 €		
Total	1 700 267,77 €	1 700 267,7 €		

Budget Transports scolaires	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 507 €	19 507 €	5 000 €	5 000 €
Résultats reportés				
Total	19 507 €	19 507 €	5 000 €	5 000 €

Budget Zone d'activité	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	75 797,44 €	369 988 €	250 000 €	166 044,80 €
Op d'ordre	582 955,34 €	166 044,80 €	166 044,80 €	582 955,34 €
Résultats reportés		258 699,41 €	332 955,34 €	
Restes à réaliser				
Total	658 752,78 €	794 732,21 €	749 000,14 €	749 000,14 €

- M57 fongibilité des crédits :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le conseil communautaire est donc appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire délègue au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 2% des dépenses réelles** de chacune des sections. Cette délégation est accordée pour l'ensemble des budgets intercommunaux.

[TARIFS SKI ALPIN \(PAGE 46\)](#)

Suite à l'augmentation des tarifs de l'an passé il est proposé de procéder à quelques ajustements.

Les élus votent à l'unanimité les nouveaux tarifs pour le ski alpin.

[TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE \(PAGE 47\)](#)

Le président rappelle que le 8 décembre dernier, le directeur de l'école de musique intercommunale a présenté le projet d'établissement pour les 5 ans à venir.

Afin de consolider les activités proposées sur les différentes antennes tout en limitant le coût pour la collectivité il est proposé une augmentation des tarifs de l'ordre de 2 %.

Les élus ont voté à l'unanimité les nouveaux tarifs pour l'école de musique intercommunale.

[TAXE DE SÉJOUR \(PAGE 48\)](#)

Arrondissement des chiffres par rapport aux 10 % du département dans le but d'avoir des chiffres ronds pour la taxe de séjour.

Monsieur Philippe DELABRE rajoute qu'en 2024, il faudra être prudent au niveau de la taxe de séjour car le VVF des Estables sera fermé durant une année.

Une élue fait remonter que certains opérateurs numériques encaissent la taxe de séjour pour les mineurs également. La communauté de communes ne peut rien entreprendre par rapport à ce problème.

Les élus approuvent à l'unanimité.

[TAXE VENTE DES TOPOS \(PAGE 49\)](#)

La CCMLM a procédé au retraitage du topo guide « Mézenc, Meygal et Haute vallée de la Loire ».

Le Président propose de rétrocéder des ouvrages, selon les besoins, à l'EPIC gestionnaire de l'office de tourisme, qui se chargera de leur commercialisation.

Le conseil communautaire valide la proposition du Président et fixe le tarif de vente à l'EPIC à 3,41€

Si certaines mairies souhaitent revendre les topos guides il faut se manifester auprès de Céline BENEZIT.

[PLANAIR \(PAGE 49\)](#)

Le président expose qu'en 2022, une étude de faisabilité a été conduite par la société PLANAIR pour étudier la possibilité d'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments publics.

Aujourd'hui 7 communes pour une surface de générateur de 1700 m² (902 modules) sur 11 sites pour une puissance générale de 360 kWc souhaitent aller plus loin (majoritairement dans le cadre d'autoconsommation). Il a été lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'offre de PLANAIR a été retenue pour un montant de 39 600 € HT.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire valide la proposition de PLANAIR et autorise le président à signer le marché.

PLAN D' ACTIONS AVENIR MONTAGNE (PAGES 50 à 52)

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal, en tant que chef de file, a initié avec les communautés de communes du Haut-Lignon et des Sucs une démarche collaborative, pour construire une stratégie touristique commune prenant en compte les enjeux de transition.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce à un programme d'actions pluriannuel.

Cette démarche intercommunautaire a permis d'obtenir le soutien de l'État par le dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie » (financement du poste de chef de projet et accès à une ingénierie dédiée), et depuis novembre 2022 le soutien régional par le dispositif « Montagne Eté-Hiver », ce qui permet de cofinancer la réalisation de projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie collective.

Pour rappel les axes stratégiques déterminés par le territoire sont :

- 1 / Positionner le territoire sur une image montagne, développer la communication et la mise en marché correspondante en lien avec les partenaires
- 2 / Diversifier l'offre d'activités, pour les rendre complémentaires et résilientes, et devenir un territoire « 4 saisons »
- 3 / Mettre en œuvre une politique de développement maîtrisée, qui valorise les espaces et milieux naturels tout en participant à leur préservation
- 4 / Intégrer les fondamentaux du tourisme durable pour construire un développement touristique qui renforce également l'attractivité du territoire pour ses habitants (emploi, commerces, cadre de vie, services...)

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions pluriannuel, différentes actions ont été identifiées comme étant prioritaires, et à mettre en œuvre en 2023.

La stratégie et le programme d'actions 2023 préparés en comité technique ont été validés :

- par le comité de pilotage du projet qui associe les représentants élus et techniciens des 3 intercommunalités le 26 janvier
- par le comité de projet associant également les partenaires institutionnels le 16 février.

La convention de partenariat qui définit les modalités de la collaboration entre les 3 communautés de communes pour porter le projet, prévoit qu'elles cofinancent à part égale le reste à charge des actions portées par la communauté de communes Mézenc Loire Meygal en tant que chef de file, déduction faite des subventions obtenues.

Les 3 communautés de communes ont dans ce cadre acté une contribution au financement de la démarche et des actions d'un montant maximum de 25 000€ sur 2 ans (soit 8 333€/EPCI).

D'autre part, le reliquat de la dotation de l'État pour financer le poste de chef de projet sur deux ans représentera environ 25 000€.

Carole JEANJEAN rappelle que la communauté de Communes Mézenc Loire Meygal est chef de file pour ce projet donc la communauté de communes assure les dépenses. Celles-ci sont finalement minimales avec les différentes participations. L'État subventionne à hauteur de 120 000€ ce qui permet de dégager des marges de manœuvre.

Certains élus émettent des réserves sur la finalité de ce projet.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Règlement de fonctionnement ALSH

Le vice-président délégué à la petite enfance expose qu'en raison des hausses des prix, le repas sera facturé à prix coûtant soit **4,43€ TTC** en 2023.

Pour les familles dont le quotient familial relève du tarif N°1, le coût du repas est pris en charge par la collectivité.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Informations :

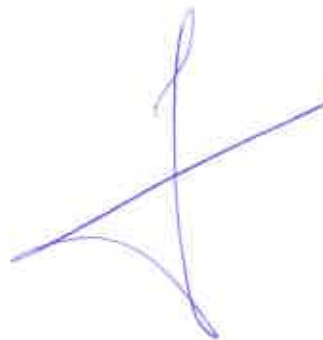
Présentation du projet du VVF le 15 Juin aux Estables.

La mairie des Estables inaugure sa mairie, son chemin piétonnier et son nouveau tracteur le samedi 10 Juin.

Fin de Séance à 22h.

Le secrétaire de séance,

ARCIS Michel



L'intégralité des documents projetés lors du conseil communautaire est disponible ci-dessous.

BUDGETS 2023



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

Logo

EPCI : 302 MEZENC-LOIRE-MEYVAL
DEPARTEMENT : 43
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'YSSINGEAUX

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FOL

2023

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES POUR LE TAUX VOIE EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022	Taux de référence pour 2023	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2a	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	11 749 069	3,16		12 766 000	403 406	3,16	403 406
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 031 415	17,48		1 105 000	183 154	17,48	193 454
Taxe d'habitation additionnelle	4 493 665	4,50		4 812 715	216 572	4,5	216 572
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	1 232 328	27,82		1 280 000	356 096	27,82	356 096
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	813 132		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					356 096		
Total de la fiscalité additionnelle					813 132		
Total					416 922,8		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
8	9	10	
Taxe foncière bâtie additionnelle	813 132	= 1,000000	3,16
Taxe foncière non bâtie additionnelle			17,48
Taxe d'habitation additionnelle			4,50
CFE additionnelle			27,82
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			216 572
Réserves de taux capitalisées utilisables en 2023 (11)	0,210		
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES VOTÉES (TVA, IFRER, TASCOM, TAFNB)

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alic. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
697 232	136 792	44 052	14 843	129 505	0	42 160	980 174

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
1169228	980 174	249402

Le 15 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENY

Le 15 MARS 2023
Pour la Préfecture,
Sylvain Dupont

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le montant de TVA nationale affecté à votre EPIC au titre de l'année 2023 en compensation de la suppression de la CVAE et composé du socle de la compensation de CVAE et de la dynamique spécifique à 2023.

Donnée	Montants
Compensation de CVAE (socle)	226 896 €
TVA nationale définitive 2022	202 715 590 389 €
TVA nationale prévisionnelle 2023	215 034 425 219 €
Montant de TVA attribué à l'EPIC en compensation de la perte de CVAE	239 676 €

Le montant de cette compensation sera régularisé à compter du mois de juillet 2023 par ajustement des avances perçues au titre de la compensation de CVAE depuis le mois de janvier.

043-200073401-20230628-2023046-DE
 Reçu le 06/07/2023

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
 ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
 DIRECTION 430 ANNEE 2023 PAGE : 1
 1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTTUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 302 MEZENC-LOIRE-MEYGAL
 Bases exonérées sur délibération : 0
 Bases de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 12 184 041
 Bases prévisionnelles d'imposition : 13 124 666

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZONE UNIQUE	ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
		13 124 666	12,6%	16 537 07

A LE PUY-EN-VELAY, le 07 mars 2023 A
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques, XAVIER DENY
 Le 1e Le Préfet,
 A Saint-Jean-C., le 23/04/2023
 Le Président,

Etablissement propre

	Dotations de compensation 2022	Dotations de compensation 2023	Variation Dotation de compensation entre 2022 et 2023	Dotations d'intercommunalité 2022	Dotations d'intercommunalité 2023	Variation Dotation d'intercommunalité entre 2022 et 2023	IRF 2022	DGF 2023	Statut au 01/01/2023
DES RIVES DU HAUT-ALLIER	419 112	416 679	-0,58%	235 727	258 202	8,70%	654 839	674 881	
MEZENC LOIRE MENGAL	150 819	149 943	-0,58%	323 274	336 332	3,88%	474 093	486 275	
DU PUY EN VELAY	4 020 642	3 997 541	-0,58%	2 588 011	2 575 277	-0,49%	6 608 653	6 572 818	
MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON	1 250 620	1 243 359	-0,58%	246 839	273 544	9,76%	1 497 459	1 516 903	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIOUDE SA	984 215	978 501	-0,58%	137 910	151 008	8,67%	1 122 125	1 129 509	
DU PAYS DE MONTEAUCON	382 066	379 848	-0,58%	-	0	0,00%	382 066	379 848	
DES SUCS	645 283	641 537	-0,58%	151 608	167 163	9,31%	796 891	808 700	
AUZON COMMUNAUTÉ	355 784	353 718	-0,58%	119 170	131 588	9,44%	474 954	485 305	
DU HAUT UIGNON	271 804	270 226	-0,58%	149 930	165 587	9,46%	421 734	435 813	
DE CAYRES PRADELES	55 088	54 768	-0,58%	211 875	210 912	-0,46%	266 963	265 680	
LOIRE ET SEMENE	929 792	924 394	-0,58%	156 338	172 439	9,34%	1 086 130	1 096 833	
Total EPIC Haute-Loire	9 465 225	9 410 514	-0,58%	4 320 682	4 442 052	2,73%	13 785 907	13 852 566	

04/04/22

Principales dispositions loi de finances impactant la communauté de communes

- **Revalorisation des bases terrains, locaux d'habitations et industriels : + 7,1 % qui s'applique aux bases de la TFPB – la TEOM et THRS**
- **Suppression progressive de la CVAE compensée par de la TVA**

€ 12 099 209

RT
24 507 €

RESIDENCES
288 711 €

ENFANCE
JEUNESSE
2 015 004 €

CCMLM
5 880 723 €

OM
1 700 268 €

COLEMPCE
282 149 €

ZA
1 407 752,92 €

STATION
500 094 €

EPIC
OT/GARE
302 649 €

Budget général



043-200073401

Points notables BUDGET 2023

- Affectation résultats 2022 : report 200 000 € en fonctionnement et 367 921,83 € en investissement
- Délibération de fongibilité des crédits – proposition 2 %
- Majoration des dotations aux amortissements pour intégrer la nouvelle règle de prorata temporis lié à l'amortissement du bien dès sa mise en service
- Charges à caractère général : impact de l'augmentation du coût des fluides prévisionnel- augmentation assurance personnel doublement taux pas d'opération particulière
- Masse salariale : + 3,1 % - à revoir si augmentation du point ultérieurement
- Fiscalité : + 125 K € de produits prévision 2023/ réel 2022
- Augmentation de la DGF : +2,5%
- Le rapport entre la fiscalité économique perçue par la comcom et le versement des attributions de compensation est positif de 76 665 €
- Pas de nouvel emprunt

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	367 921.83
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	200 000.00
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	567 921.83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-55 003.37
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	75 839.15
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	567 921.83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	367 921.83
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	200 000.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

EVOLUTION FONCTIONNEMENT 2022/2023**CHAPITRE DEPENSES****BP 2022****BP 2023**

Charges à caractère général	828 139,00 €	840 300,00 €
Charges de personnel	888 825,00 €	916 400,00 €
atténuation de produits	824 657,00 €	825 157,00 €
Charges de gestion	988 746,00 €	1 021 240 €
Charges financières	11 728,00 €	9 369,00 €
autres dépenses	2 000,00 €	2 000,00 €
virement section invest	192 184,00 €	375 582,37 €
opération ordre transfert S	294 569,00 €	306 496,00 €

TOTAL DES DEPENSES**4 030 848,00 €****4 296 544,37 €**

Charges à caractère général

840 300 €

Fluides, fournitures, petit équipement, maintenance, assurances, petites réparations, communication, télécoms, poste – 505 000 € transports scolaires (60%)

Charges de personnel

916 400 €

Masse salariale : + 3,1 % - prise en compte de l'évolution mécanique de la masse salariale et des différents mouvements de l'année

Atténuation de produits

825 157€

Reversement aux communes (compensation + éolien) + FNGIR + dégrèvement

Autres charges gestion

courante

1 021 240€

Indemnités des élus – subvention déneigement communes 107 630 €- diverses subventions et participation (pays : 7500 €, sivom : 10000 €, epage : 60 000 €, subventions associations + Soliha 44500 € - reversement **région TS : 42 000 €** Subventions budgets annexes : 392 012 € + 28 297 €+ 40 000 € et 165 000 € EPIC

Charges financières

9369 €

intérêts emprunts et ligne de trésorerie intégration nouvel emprunt gare

Charges exceptionnelles

2000 €

Annulation de titres

Autofinancement prév.

682 078,37 €

Dotations aux amortissements et virement section investissement - 120 568 € reprise subvention (recettes)

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

2020 = 309 605 €

2021 = 241 788 €

2022 = 386 247 €

2023 = 561 510 €

CHAPITRE RECETTES

BP 2022

BP 2023

résultat reporté	200 000,00 €	200 000,00 €
atténuation de charges	5 000,00 €	6 000,00 €
produits de service	283 907,00 €	218 140,00 €
impôts et taxes	764 895,00 €	839 232,00 €
Fiscalité directe	1 572 479,00 €	1 664 501,00 €
dotations et participations	1 083 461,00 €	1 236 467,37 €
autres produits de gestion	5 500,00 €	11 636,00 €
produits exceptionnels		
recettes d'ordre	115 606,00 €	120 568,00 €
	4 030 848,00 €	4 296 544,37 €

Produits de services

274 140 €

École de musique : 43 000 € – participation des familles aux transports scolaires : 42000 € - Reversement station : 77 000 € - participation équipe verte : 13 000 € - participation instruction actes urbanisme : 20 000 € - remboursement des MAD au sivom : 5 000 €

Impôts et taxes

2 503 733 €

Impôts directs : 1 184 071 € – CVAE : 239 676 € Tascom : 44052 € - IFFER : 136 702€ - FPIC : 142 000 € (prévisionnel)
Taxe GEMAPI : 60 000 €
Compensation taxe habitation résidences principales : 697 232 €

Dotations participations

1 151 467 €

Dotation intercommunalité : en hausse +2,5 % : 485 664 €
Subvention région transports scolaires : 505 000 €
Subvention département école de musique : 23 300 €
+ compensations **129 505 €**

Autres recettes

11 636 €

Loyers gare en plus du cabinet médical et infirmier de Fay

Résultat reporté

200 000 €



PLU*i*
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



INVESTISSEMENTS



DEPENSESDéficit reporté
55 003,37 €**DEPENSES INVESTISSEMENT (détail page suivante)**Études et concessions : 196 346,74 €
Subventions équipement : 497 756,85 €
Immo corporelles : 410 155 €
Travaux en cours : 227 411€

CAPITAL EMPRUNT

76 937 €

QUOTE PART SUBVENTION

120 568 €

RECETTESSUBVENTIONS INVESTISSEMENT
479 218 €VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
375 582,37 €EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE - FCTVA
367 921 € + 54 960 €

AMORTISSEMENTS

306 496 €

TOTAL : 1 584 178,32 €



Budget annexe STATION



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-37 177,17
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	55 957,33
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	18 780,16
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	37 252,60
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-33 481,50
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	18 780,16
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 572) : 0,00	18 780,16
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

BUDGET ANNEXE STATION ET DOMAINE NORDIQUE DU MEZENC

AR Prefecture
230628-2023046-DE
23

CHAPITRE DEPENSES	BP 2022	BP2023
Charges à caractère général	120 827,00 €	118 130,00 €
Charges de personnel	168 875,00 €	170 086,00 €
Charges de gestion	1 800,00 €	1 700,00 €
Charges financières	200,00 €	200,00 €
Charges exceptionnelles	- €	- €
dépenses d'ordre	84 478,00 €	86 363,00 €
	376 180,00 €	376 479,00 €

CHAPITRE DEPENSES	BP 2022	BP2023
études	20 000,00 €	11 527,50 €
immobilisations corpo.	65 616,30 €	82 146,10 €
immo en cours		
opération d'ordre	27 852,00 €	29 942,00 €
	113 468,30 €	123 615,60 €

CHAPITRE RECETTES	BP 2022	BP2023
solde d'exécution reporté	55957,33	18 780,16 €
atténuation de charges	11 000,00 €	11 000,00 €
produits de service	185 500,00 €	192 380,00 €
subvention exploitation	75 870,67 €	110 476,84 €
autres produits de gestion		
produits exceptionnels	20 000,00 €	13 900,00 €
recettes d'ordre	27 852,00 €	29 942,00 €
	376 180,00 €	376 479,00 €

CHAPITRE RECETTES	BP 2022	BP 2023
solde exécution reporté	46 990,30 €	37 252,60 €
opération d'ordre	84 478,00 €	86 363,00 €
subvention équipement		
emprunt		
	131 468,30 €	123 615,60 €

A RETENIR POUR 2023

Report 18 780,16 € en fonctionnement (résultat 2022) et 37252,60 € report en investissement (idem): un budget annexe avec un excédent structurel en investissement dû à la part importante des amortissements

Un fonctionnement correct du domaine nordique avec l'optimisation de la neige + ouverture du front de neige forte fréquentation mais pas d'effet levier au niveau du chiffrage d'affaire

- Une aide nécessaire du département 80 000 € en plus de la perception du solde de 30 000 € de 2022 mais aussi à ajuster avec la perception ou non de nivalliance = fonds de compensation mutualisé à l'échelle nationale 13 900 € fléché
- Activation de l'activité partielle pour une partie des saisonniers et du domaine pour une durée de 8 semaines
- Un reversement de 77 000 € au budget général correspondant au temps passé de novembre à mi avril sur la station pour les 4 permanents de la communauté de communes (baisse due au départ de Julien en disponibilité)
- Prévisions en investissement : Matériel informatique : 2000 €- Etude faune flore 9585 € et reliquat AB2R 2800 € Remplacement du quad : 15 000 € avec reprise à 3000 €, agrandissement des portes du garage et « isolation » : 15 000 € - Casques (sécurité) : 1270 € - matériel de pistes : 5200 € - outillage 500 € - batteries radio : 500 €

UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 100 000 € OUVERTE POUR PALIER AUX DEPENSES COURANTES DU FAIT DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET



Budget annexe ordures ménagères

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 382.28
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 178.49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	46 560.77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	46 560.77
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	46 560.77
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

	BP 2022	BP 2023	
CHAPITRE DEPENSES			
Charges à caractère général	1 511 621,73 €	1 680 992,00 €	111,20 %
Charges de gestion	12 000,00 €	19 275,77 €	160,63 %
charges exceptionnelles			
	1 523 621,73 €	1 700 267,77 €	111,59 %

	BP 2022	BP 2023	
CHAPITRE RECETTES			
excédent reporté	5 178,49 €	46 560,77 €	
produits de service	24 790,00 €		0,00 %
impôts et taxes	1 521 653,24 €	1 653 707,00 €	108,68 %
	1 551 621,73 €	1 700 267,77 €	109,58 %

Les points essentiels pour 2023

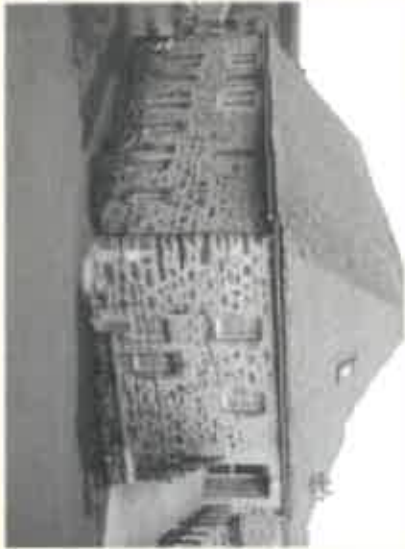
Report de l'excédent de 2022 en fonctionnement : 46 560,77 € en 2023

SICTOM Emblavez Meygal : pour 2023 le coût de prestation est plus élevé : + 8 % la participation pour les 5 communes du Meygal est de **703 716 €** contre **651 589 €** en 2022

- Participation au SICTOM entre Monts et Vallées 2023 : traitement des OM : 548 650 € et 277 455 € collectes sélectives déchetteries (+ 16 %) pour mémoire 2022 traitement des OM : **549 874 €** - collectes sélectives: **239 186 €**
- Maintien du taux unique de TEOM à 12,6%

Résidence

"Les Iria"



Résidence

"Les Myosotis"



Budget annexe résidences services

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	57 789,78
B. Résultats antérieurs reportés	ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
(Résultat à affecter A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		57 789,78
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-54 572,07
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.		
AFFECTATION = C. = G. + H.		57 789,78
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
G. = au minimum couverture du besoin de financement F		57 789,78
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)		
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		0,00

BUDGET ANNEXE RESIDENCES SERVICES

	BP2022	BP2023	
CHAPITRE DEPENSES			
charges à caractère général	53 600,00 €	47 413,00 €	88,46 %
charges de personnel	11 000,00 €	12 500,00 €	113,64 %
charges de gestion			
charges financières	11 597,00 €	8 237,00 €	71,03 %
virement section investissement	67 500,00 €	50 235,00 €	74,42 %
dépenses d'ordre	4 317,00 €	4 115,00 €	95,32 %
	148 014,00 €	122 500,00 €	82,76 %

	BP2022	BP2023
CHAPITRE DEPENSES		
solde exécution reporté	54 094,84 €	54 572,07 €
emprunts et dettes	63 410,00 €	66 749,00 €
études		2 700,00 €
immobilisations corporelles	14 182,51 €	42 200,00 €
	131 687,35 €	166 221,07 €

	BP2022	BP2023	
CHAPITRE RECETTES			
produits de service	24 648,00 €	25 500,00 €	103,46 %
autres produits de gestion	123 366,00 €	97 000,00 €	78,63 %
dont loyer	54 600,00 €	57 000,00 €	104,40 %
dont prise en charge déf	68 766,00 €	40 000,00 €	58,17 %
	148 014,00 €	122 500,00 €	82,76 %

	BP2022	BP2023	
CHAPITRE RECETTES			
opération d'ordre	4 317,00 €	4 115,00 €	95,32 %
virement section fonctionnement	67 500,00 €	50 235,00 €	74,42 %
excédent fonctionnement cap	59 870,35 €	57 789,78 €	96,52 %
subvention d'investissement	- €	54 081,29 €	
	131 687,35 €	166 221,07 €	

Les points essentiels pour 2023

Impact de l'augmentation du coût des fluides sur le budget

- Budget fortement dépendant du remboursement des emprunts liés à l'aménagement des 4 structures en 2000 dont la fin est prévue début 2026
- Participation du budget général égale à 2022
- Investissements plus importants sur 2023 dont la réfection complète des cuisines des 16 logements – l'installation d'un monte escalier à Saint Front et la réfection complète du réfectoire à Fay
- Une subvention de la CARSAT attendue de 10 815 € - en complément versement d'une subvention en investissement du budget général



Budget annexe COLEMPCE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-15 369,88
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 295,08
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	925,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	36 362,65
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	
0,00	
AFFECTATION =C. = G. + H.	
925,20	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	925,20
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

BUDGET ANNEXE COLEMPCE

CHAPITRE DEPENSES		BP2022	BP2023	CHAPITRE DEPENSES		BP2022	BP2023
Charges à caractère général	28 756,08 €	25 800,20 €	-10,28 %	emprunts et dettes	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00 %
Charges de gestion				dépenses d'ordre	78 027,00 €	78 027,00 €	100,00 %
Charges financières	3 893,00 €	3 440,00 €	-11,64 %	%études		580,00 €	154,22 %
Charges exceptionnelles				immobilisations (travaux)	29 846,65 €	46 028,65 €	
Opération d'ordre	108 273,00 €	108 273,00 €	0,00 %		127 873,65 €	144 635,65 €	
CHAPITRE RECETTES	BP 2022	BP2023		CHAPITRE RECETTES	BP2022	BP2023	
solde exécution reporté	16 295,08 €	925,20 €		solde exécution reporté	19 600,65 €	36 362,65 €	
remboursement frais tiers		4 200,00 €	116,65 %	%subvention d'investissement			0,00 %
autres produits de gestion	46 600,00 €	54 361,00 €		opération d'ordre	108 273,00 €	108 273,00 €	100,00 %
dt loyer		26 064,00 €		excédent fonctionnement capitalisé			113,11 %
dt prise en charge déficit	46 600,00 €	28 297,00 €					
recettes d'ordre	78 027,00 €	78 027,00 €	100,00 %		127 873,65 €	144 635,65 €	
	140 922,08 €	137 513,20 €	97,58 %				

Retour à la normale avec les loyers et provisions pour charges

Ce budget va être excédentaire mécaniquement en investissement de manière croissante - travaux à prévoir si la garantie décennale ne joue pas



Budget annexe ZA Saint Julien - Pistouwayre

BUDGET ZONE D ACTIVITE – LE PISTONNAIRE – SAINT JULIEN CHAPTEUIL

- vente des 8372 m² qui sont hors zone au BP : 8372* 4 =
33488 €
- reversement de la plus value liée aux ventes des 2 friches
de la 1^{ière} ZA : 34487,54 €
 - * 2021 : acquisition 1123 €, vente 9664 € = plus value de
8541 €
 - * 2022 : acquisition 1469,46 €, vente 27416 = plus value
25946,54 €
- vente des lots 1; 2-3;4 et 5
- le budget est voté en sur équilibre en fonctionnement mais
pas de soucis

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

DEPENSES		montant
comptes	libellés	
002	déficit antérieur reporté	0,00 €
011	charge à caractère général	40 000,00 €
012	charge de personnel	0,00 €
014	atténuation de charges	0,00 €
05	autres charges de gestion courante	34 497,44 €
06	charges financières	1 300,00 €
07	charges exceptionnelles	0,00 €
133-042	stocks	582 955,34 €
022	dépenses imprévues	0,00 €
023	virement à la section d'investissement	0,00 €
043	transfert de charges	1 300,00 €
	total dépenses de fonctionnement	660 052,78 €

RECETTES		montant
comptes	libellés	
002	excédent de fonctionnement reporté	258 699,41 €
70	produits des services	336 500,00 €
72	travaux en régie	0,00 €
73	impôts et taxes	0,00 €
74	dotations subventions et participations	0,00 €
75	autres produits de gestion courante	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €
77	produits exceptionnels	33 488,00 €
013	atténuation de charges	0,00 €
7133-042	stocks	166 044,80 €
043	transfert de charges	1 300,00 €
	total des recettes de fonctionnement	796 032,21 €

DEPENSES		montant
comptes	libellés	
001	déficit d'investissement reporté	332 955,34 €
204	subv versées	0,00 €
16	Emprunt et Dettes Assimilées	250 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles	0,00 €
2x	Autres (Chapitres 22,23,26,27)	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
33.-040	stocks	166 044,80 €
041	Virement entre Section	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €
	Dépenses ventilées par opérations	0,00 €
	total dépenses d'investissement	749 000,14 €

RECETTES		montant
comptes	libellés	
001	Excédent antérieur reporté	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
10	Dotations, Fonds Divers, FCTV, Résultat ...	0,00 €
13	Subventions	0,00 €
16	Emprunt et Dettes Assimilées	166 044,80 €
26	Participations et Créances Rattachés	0,00 €
27	Autres Immobilisations Financières	0,00 €
024	Produit de Cessions d'Immobilisations	0,00 €
33.-040	stocks	582 955,34 €
041	Virement entre Section	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €
	Recettes ventilées par opérations	0,00 €
	total des recettes d'investissement	749 000,14 €

F o n c t i o n n e m e n t

I n v e s t i s s e m e n t

REGIE TRANSPORT

FONCTIONNEM ENT

011 - Charges à caractère général	2926 €	74 - Subvention	19 507 €
-----------------------------------	--------	-----------------	----------

012 - Charges de personnel 16581 €

TOTAL	19 507 €	Total	19507 €
-------	----------	-------	---------

INVESTISSEM ENT

1687	5000 €	1687	5000 €
------	--------	------	--------

BUDGET 2023

Petite enfance /enfance et
jeunesse



ACTUALITES 2023

Ouverture des mercredis à Saint Julien

Augmentation de la cotisation des assurances pour le personnel

Augmentation significative du prix des repas de l'ALSH et des couches

Réhabilitation du pôle enfance jeunesse de Lantriac

Fin de l'aide de la MSA - 30 000 € par an dans le cadre de la convention grandir en milieu rural

Réflexion sur un LAEP

Augmentation du budget formation : psychomotricienne + PSC1 (fin de prise en charge de cette formation par le Cnrfpt)

Augmentation des fluides en général

Budget masse salariale si revalorisation des salaires ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-28 242,55
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 861,32
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 418,77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	23 433,03
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 418,77
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 418,77
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

EVOLUTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT 1 352 614,34€	1 337 928,00€	1 380 219,18 €	1 426 159,66€	1 478 924,32€	1 529 687 €	
		-1,1%	+3,15%	+3,3%	+3,7%	+3,4%

INVESTISSEMENT 119 785,64 € 147 816,00€ 122 059,00€ 105 754,00€ 211 347,07€ 485 317 €

TOTAL 1 472 399,98€ 1 485 744,00€ 1 502 278,18€ 1 531 913,66€ 1 690 271,39€ 2 012 004 €

STRUCTURE DES
DEPENSES et
RECETTES
DE

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE DEPENSES

BP 2022

BP2023

Charges à caractère général	212 586,47 €	222 487,00 €
Charges de personnel	1 224 700,00 €	1 285 900,00 €
MAM et divers	5 320,00 €	5 000,00 €
Charges financières	992,85 €	- €
Charges exceptionnelles	600,00 €	800,00 €
virement section investissement	18 000,00 €	
dépenses d'ordre	16 725,00 €	15 500,00 €
	1 478 924,32 €	1 529 687,00 €

CHAPITRE RECETTES

BP 2022

BP2023

solde d'exécution reporté	30661,32	2 418,77 €
atténuation de charges	55 000,00 €	55 000,00 €
participation des familles	233 000,00 €	258 000,00 €
CAF/MSA/Département/divers	1 156 270,00 €	814 100,00 €
Prise en charge du déficit	20,00 €	392 012,23 €
produits exceptionnels	720,00 €	4 103,00 €
Amortissement	3 253,00 €	4 053,00 €
	1 478 924,32 €	1 529 687,00 €

INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP2023
CHAPITRE DEPENSES		
emprunt	21151	- €
études	35 000,00 €	64 648,00 €
immobilisations corpo.	17 573,07 €	15 000,00 €
immo en cours	134 370,00 €	401 616,00 €
opération d'ordre	3 253,00 €	4 053,00 €
	211 347,07 €	485 317,00 €

	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE RECETTES		
solde exécution reporté	46 622,07 €	23 433,03 €
opération d'ordre	16 725,00 €	15 500,00 €
subvention équipement	128 000,00 €	369 897,97 €
Dotation, fonds div, réserves	2 000,00 €	76 486,00 €
virement section	18 000,00 €	- €
	211 347,07 €	485 317,00 €

Détail des investissements

Matériel informatique : 2 000 €

Etude Pôle enfance jeunesse de Lantriac : architecte et divers prévue par INGE 43 : 64 648 € TTC

Travaux pôle enfance jeunesse de Lantriac : 401 616 € TTC estimation INGE43

Avec les subventions valorisées comme suit 100 000 € DETR - 105 421 € département - 105 421 € région

Mobiliers : 6500 € dont lave vaisselle ALSH Lantriac et Crèche Monastier ; frigo les Estables, lave vaisselle Laussonne, sièges picot etc

Autres immobilisations corporelles : 6500 € (tables pique nique; divers matériels)

ORDRE DU JOUR
COMPLEMENTAIRE

TARIFS SKI ALPIN SAISON 2023/2024

	ADULTES		JEUNES -de 16 ans	
		Proposition 2023/2024	étudiants & personnes handicapées* +70ans	Proposition 2023/2024
Carte annuelle	120,00 €	120,00 €	85,00 €	85,00 €
Carte annuelle résident CCMLM	70,00 €	70,00 €	30,00 €	30,00 €
Forfait 6 jours	85,00 €	85,00 €	60,00 €	60,00 €
Forfait 5 jours	75,00 €	75,00 €	50,00 €	50,00 €
Forfait 5 jours Front de neige	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Forfait 5 jours Fil-Neige	30,00 €	25,00 €	30,00 €	25,00 €
Forfait journée	17,00 €	17,00 €	12,00 €	13,00 €
Forfait petite journée (à partir de 11 h)	15,00 €	15,00 €	11,00 €	12,00 €
Forfait fin de journée (à partir de 15h30)	11,00 €	12,00 €	8,00 €	10,00 €
Forfait 1/2 journée	13,00 €	14,00 €	9,00 €	11,00 €
Forfait front de neige	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait fil-neige	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Forfait scolaires / classe de neige	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Ticket à l'unité (1 remontée)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Assurance journée	2,00 €		2,00 €	

(*sur présentation de la carte)

	Elèves de l'intercommunalité	Elèves hors intercommunalité
CURSUS COMPLET		
1 ^{er} élève	295 €	591 €
2 ^{ème} élève	204 €	408 €
3 ^{ème} élève	145 €	291 €
A partir du 4 ^{ème} élève	98 €	197 €
CURSUS COMPLET Adulte + de 24 ans	377 €	754 €
CURSUS LIBRE		
-24 ans	357 €	714 €
+24 ans	443 €	887 €
COURS À LA CARTE		
5 cours de 30min	117 €	234 €
10 cours de 30min	234 €	469 €
COURS COLLECTIF		
Formation musicale seule	142 €	285 €
Eveil musical	142 €	285 €
Atelier chorale seul (enfant ou adulte)	127 €	127 €
Atelier Orchestre Découverte	142 €	285 €
Atelier d'Accompagnement Guitare (ados, adultes)	142 €	285 €
Ensemble instrumental seul (collectif junior, ensemble traditionnel...)	142 €	285 €
DISCIPLINE INSTRUMENTALE SUPPLEMENTAIRE		
Une Discipline supplémentaire	163 €	326 €

Propositions tarifs taxe de séjour 2024

Catégories d'hébergements	Tarifs 2023 (par personne et par nuitée)	Propositions tarifs 2024 (par personne et par nuitée)	Taxe additionnelle départementale (10%)	Tarifs globaux taxe de séjour 2024
Palaces	1,20€ (1,32€)	1,27€	0,13€	1,40€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20€ (1,32€)	1,27€	0,13€	1,40€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,20€ (1,32€)	1,27€	0,13€	1,40€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00€ (1,10€)	1€	0,1€	1,10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80€ (0,88€)	0,82€	0,08€	0,90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,70€ (0,77€)	0,73€	0,07€	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 3, 4 et 5 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60€ (0,66€)	0,60€	0,06€	0,66€
Terrains de camping et terrain de caravannage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20€ (0,22€)	0,20€	0,02€	0,22€
Auberges collectives	0,70€ (0,77€)	0,73€	0,07€	0,80€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 %	3 %		3%

Objet : vente des topos guides « Mézenc, Meygal et Haute vallée de la Loire » à l'EPIC

La CCMLM a procédé au retraitage du topo guide « Mézenc, Meygal et Haute vallée de la Loire ».

Le Président propose de rétrocéder des ouvrages, selon les besoins, à l'EPIC gestionnaire de l'office de tourisme, qui se chargera de leur commercialisation.

**Le conseil communautaire valide la proposition du Président et fixe le tarif de vente à l'EPIC à
3,41€**

PLAN D' ACTIONS - AVENIR MONTAGNE INGENIERIE - 2023 - MO CCMLM

Adtion n°1 : Construire le positionnement du territoire de projet sur ses valeurs de « hautes terres » et le décliner de manière marketing

-Recenser les valeurs identitaires du territoire pour construire une image authentique qui fasse sens commun

-Décliner de manière marketing ce positionnement : nom destination, accroches marketing, déclinaison visuelle

-Développer cette image de montagne sur le territoire auprès des acteurs locaux et les concilier

	Montant HT	Région (50%)	Leader (40% de 20000 €)	Autofinancement (30%)
Etude	40 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €

La partie autofinancement est prise sur le pot commun constitué par **une contribution de 25 000 € des 3 EPCL au total** soit 4166 € par an par EPCL et le **solde de l'aide au poste de l'Etat environ 25 000 €**

Au total 50 000 € sur deux ans

Action n°2 : Mettre en place des outils d'observation permettant de mieux connaître les clientèles

- Enquête clientèle 4 saisons en partenariat avec la Région (début été 2023 - fin printemps 2024)

	Montant HT	Région	Leader	Autofinancement
Enquête	541,67 €			541,67 €

Action n°3 : Communiquer sur l'offre touristique

		Région	Département	Autofinancement
Reportage Photos	6000 €	À préciser	A préciser	6000 €

PLAN D' ACTIONS - SECOND SEMESTRE APRES LANCEMENT ETUDE

Action n°4 : Construire et suivre la stratégie tourisme durable du territoire grâce au Passeport Vert
Le Passeport Vert : un programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable.

Objectifs :

- favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable sur une destination touristique
- engager les acteurs du territoire
- créer une offre touristique responsable et durable
- mesurer les impacts de la destination

Accompagnement par Butterfly Tourism pour construire la mise en tourisme durable du territoire, traduit par un plan d'action personnalisé selon les axes stratégiques de la destination, et la mise en place d'un plan de communication. Veille sur les dispositifs de financement spécifiques

	Montant HT	Région (50%)	Leader (40% de 20000 €)	Autofinancement (30%)
Prestation	20 800 €	7 900 €	8 000 €	4 900 €